

Offenses contre la personne.—L'augmentation dans cette classe est de 472 ou 12 p.c. Il y eut pour meurtre sept condamnations de plus qu'en 1935. Des quinze offenses spécifiées dans cette classe, six seulement accusent une diminution du nombre de condamnations. Ce sont l'avortement et dissimulation de la naissance, le proxénétisme, la bigamie, les blessures avec armes à feu ou blanches, la violence sur les femmes et les voies de fait graves.

Offenses contre la propriété avec violence.—Cette classe accuse une augmentation de 694 condamnations ou près de 17 p.c., bien que les vols et demandes avec menaces soient moins nombreux.

Offenses contre la propriété sans violence.—L'augmentation proportionnelle dans cette classe est moins prononcée que dans les deux précédentes. Elle s'élève à un peu plus de 5 p.c. Une amélioration se fait sentir du fait que le nombre de condamnations est moins élevé pour avoir introduit au Canada des objets volés, pour détournement et pour escroquerie.

Offenses criminelles contre la propriété.—Les condamnations augmentent de 53 ou 12 p.c. dans cette classe. Celles pour le crime d'incendie passent de 55 à 82 ou près de la moitié de plus qu'en 1935.

Faux et faux monnayage.—Cette classe accuse une augmentation de 184 condamnations ou 20 p.c. Bien que les condamnations pour faux monnayage diminuent, celles pour faux et usage de faux augmentent.

Offenses diverses.—Cette dernière classe accuse une légère augmentation de 264 condamnations ou 3 p.c. Il y a diminutions dans les infractions à la loi des marques de fabrique, dans la négligence criminelle, le parjure, l'évasion de prison, l'émeute et tumulte et les divers autres délits. Les augmentations les plus frappantes sont celles des condamnations pour intimidation, lesquelles passent de 45 à 122.

Le tableau 6 présente le détail des offenses et le tableau 7 le détail des résultats des poursuites; on y voit, entre autres choses, que le nombre de femmes condamnées s'établit à 3,370 en 1936 comparativement à 3,336 en 1935 et 3,145 en 1934; aussi récemment qu'en 1924 ce chiffre n'était que de 1,826. Enfin le tableau 8 donne les détails quant à l'occupation, l'état conjugal, le degré d'instruction, l'âge, la sobriété, le lieu de naissance, la religion et le domicile des condamnés pour crimes et délits graves.

6.—Crimes et délits par classe, années terminées le 30 sept. 1934-36.

Nota.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification et offense.	1934.		1935.		1936.	
	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Classe I.—Offenses contre la personne.						
Meurtre.....	46	19	46	15	48	22
Tentative de meurtre.....	24	10	21	13	36	25
Homicide non prémédité.....	100	39	135	41	126	59
Avortement et dissimulation de la nais- sance.....	59	40	52	37	57	34
Viol et autres attentats à la pudeur.....	658	423	563	384	671	443
Proxénétisme.....	36	25	77	63	54	37
Bigamie.....	58	48	56	47	46	40
Coups et blessures avec armes.....	127	88	146	113	144	90
Violence contre femmes, épouses compr.....	211	183	378	302	327	250
Voies de fait graves.....	1,164	821	1,376	940	1,476	929
Voies de fait sur la police.....	536	491	592	515	714	647
Rixe.....	1,570	1,159	1,622	1,212	2,044	1,577
Refus de pourvoir aux bes. de la famille.....	280	147	285	157	319	194
Abandon d'épouse.....	11	7	8	7	14	10
Blessure en cond. une voit. en vitesse.....	42	30	32	19	45	28
Autres attentats contre la personne.....	83	58	185	120	117	72
Totaux, classe I.....	5,005	3,588	5,574	3,985	6,238	4,457